

PLAN DE GESTION DES ACTIVITÉS EN MER DANS LE PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINTE-LAURENT (2011-2017)



Mai 2011

Parcs Canada : | 888 773-8888 • parcscanada.gc.ca | Parcs Québec : | 800 665-6527 • sepaq.com



Principaux auteurs :

Luc Foisy, Jean Désaulniers

Collaborateurs :

Clément Chion, Benoit Dubeau, Dany Gareau, Martin Gaudreault, Dominique Gobeil, Daniel Gosselin, Pascal Grégoire, Daniel Langlois, Julie Leblanc, Nadia Ménard, Luc Miousse, Marc Pagé, Jean-Louis Provencher, Angelle Rodrigue, Hélène Turcotte, Rodolph Balej, Luc Bouchard, François Tremblay et Nathaël Bergeron.

Un remerciement particulier est adressé à tous les représentants des ministères, du comité de coordination du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, des organismes du milieu, des membres de l’industrie des excursions en mer et à tous les utilisateurs qui ont émis leurs commentaires et leurs suggestions pour que ce plan d’action favorise une utilisation durable du parc marin.

Pour informations ou commentaires :**Parcs Canada****Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent**

182, rue de l’Église

Tadoussac (Québec) Canada G0T 2A0

Téléphone : 418 235-4703

Télécopieur : 418 235-4686

www.pc.gc.ca

Parcs Québec**Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent**

91, rue Notre-Dame

Rivière-Éternité (Québec) Canada G0V 1P0

Téléphone : 418 272-2767

Télécopieur : 418 272-3438

www.parcsquebec.com

www.parcmarin.qc.ca

MOTS DES CODIRECTEURS

La navigation sur le Saint-Laurent et le Saguenay a débuté il y a très longtemps. Ces couloirs de navigation naturels étaient jadis principalement utilisés pour le transport, la chasse et la pêche. Aujourd'hui ces cours d'eau exceptionnels sont utilisés à de multiples fins comme le transport commercial de marchandise, les services de traversiers, la navigation de plaisance, la recherche scientifique, la chasse et la pêche, les excursions et les croisières en mer.

C'est vers les années 1850 qu'ont débuté les premières croisières touristiques à Tadoussac avec les « Bateaux blancs ». Ces croisières transportaient des voyageurs bien nantis en provenance de partout en Amérique du Nord. Elles ont cessé leurs activités en 1966. Vers le début des années 1980, on assiste au développement de nouvelles entreprises touristiques axées sur l'observation des mammifères marins. La région fut le deuxième endroit en Amérique du Nord où ce type d'entreprises s'est implanté. Parallèlement, l'intérêt des biologistes pour les mammifères marins se développait. En 1998, à la demande d'un nombre important d'intervenants, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent était créé et reconnaissait ainsi officiellement la richesse écologique d'une partie de l'estuaire du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay.

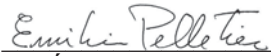
Déjà, avant la création du parc, des infrastructures d'accueil touristique, des activités d'interprétation et d'éducation et des programmes de protection et de recherche existaient. Le parc marin a contribué à préserver ces acquis et à les bonifier. Divers outils de communication et de promotion ont été développés pour mettre en valeur cette aire marine protégée, et la recherche scientifique y a été encouragée pour mieux comprendre les écosystèmes marins et la situation des espèces en péril. Enfin, des actions ont été entreprises pour encadrer la gestion des activités en mer. L'adoption, en 2002, du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, comprenant l'instauration d'un système de permis d'excursion en mer, compte parmi les mesures innovatrices mises en place.

Tous ces efforts ont été réalisés grâce à la coopération entre les gouvernements du Québec et du Canada, à l'implication du comité de coordination et à la collaboration des représentants d'organismes du milieu et de l'industrie des excursions en mer. Beaucoup de chemin a été parcouru collectivement et nous pouvons en être fiers. Au cours des prochaines années, nous poursuivrons notre démarche visant à faire du parc marin un modèle à suivre parmi les aires marines protégées. Les mesures présentées dans ce plan nous permettront d'avancer dans cette direction.

Daniel Langlois

Nathaël Bergeron

APPROBATION RECOMMANDÉE PAR



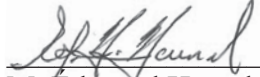
M. Émilien Pelletier

Président du comité de coordination du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent



M. Robert Michaud

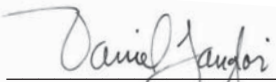
Directeur scientifique du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins



M. Édouard Hamel

Président du comité de concertation sur les activités d'observation en mer au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

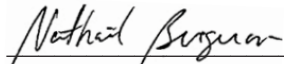
APPROBATIONS



M. Daniel Langlois

Codirecteur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Agence Parcs Canada



Mme Nathaël Bergeron

Codirectrice du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

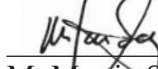
Société d'établissement du plein air et des parcs du Québec



M. Michel Boivin

Directeur exécutif pour le Québec

Agence Parcs Canada



M. Martin Soucy

Vice-président exploitation Parcs Québec

Société d'établissement du plein air et des parcs du Québec



M. Léopold Gaudreau

Sous-ministre adjoint au développement durable

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures	6
Liste des tableaux.....	6
Liste des annexes	6
1.0 Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.....	7
2.0 Contexte des activités en mer au parc marin	11
3.0 Processus d’élaboration du plan.....	11
4.0 But et objectifs	12
5.0 Portée du plan	13
6.0 Principes de gestion et pratique des activités en mer.....	14
7.0 Description sommaire des activités en mer sans prélèvement de ressources	15
7.1 Marine marchande	15
7.2 Croisières	16
7.3 Traversiers.....	16
7.4 Excursions en mer.....	17
7.5 Navigation de plaisance	20
7.6 Excursions en kayak de mer	20
7.7 Opérations maritimes	21
7.8 Importance du trafic maritime	22
7.9 Bilan de l’utilisation du parc marin	23
8.0 Principales préoccupations identifiées.....	27
9.0 Plan d’action 2011-2017	27
10.0 Conclusion	28
11.0 Références.....	47
Annexes.....	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Figure 2 : Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les compagnies détentrices d'un permis d'excursion en mer de plus de dix jours du PMSSL et leur flotte en 2010

Tableau 2 : Les compagnies détentrices d'un permis d'entreprise de kayak du PMSSL en 2010

Tableau 3 : Bilan des voyages de bateaux dans le PMSSL entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007

Tableau 4 : La fréquentation estimée du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de 2005 à 2009 selon différents types de clientèles

Tableau 5 : Plan d'action 2011-2017 pour l'amélioration des activités en mer au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Tableau 6 : Regroupement d'utilisateurs, de partenaires et d'intervenants

Tableau 7 : Liste des acronymes

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Glossaire

ANNEXE 2 : Modifications proposées au Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

1.0 Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, créé en 1998, est géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec avec la participation du milieu régional. Il représente une région marine naturelle à la fois du réseau des aires marines nationales de conservation du Canada et du réseau des aires protégées du Québec.

Le mandat du parc marin est de « *rehausser, au profit des générations actuelles et futures, le niveau de protection des écosystèmes d'une partie représentative du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent aux fins de conservation, tout en favorisant son utilisation à des fins éducatives, récréatives et scientifiques.* »

La cogestion fédérale-provinciale s'effectue via le comité d'harmonisation regroupant les autorités responsables de Parcs Canada (PC), du ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Divers autres ministères du Canada et du Québec sont aussi impliqués dans l'atteinte des objectifs du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, soit dans leurs opérations courantes, par des ententes spécifiques ou par leur participation à des comités spécialisés.

La gestion participative avec le milieu régional est quant à elle assurée par le biais du comité de coordination. Celui-ci est composé de représentants des municipalités régionales de comtés (MRC), de la Première nation innue d'Essipit, du milieu scientifique, du monde de l'éducation et de la conservation ainsi que des gouvernements du Canada et du Québec. Il a pour mandat de recommander au ministre québécois, ainsi qu'au ministre canadien responsable du parc marin, les mesures à prendre pour la réalisation des objectifs du plan directeur. Il permet la concertation et favorise la complémentarité des actions des nombreux intervenants. De plus, un comité de concertation sur les activités d'observation en mer au parc marin a été mis en place en 1998. Il s'agit d'un comité spécialisé dont les membres proviennent des domaines environnemental, gouvernemental, touristique, de l'entreprise privée, de la plaisance, etc.

La première action importante traitée par le comité de concertation fut l'élaboration du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Adopté en 2002, ce règlement est toujours l'unique outil au Canada permettant l'émission de permis d'observation des mammifères marins et précisant les distances et les vitesses à respecter en présence de mammifères marins.

Le plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2010), élaboré à la suite de consultations publiques réalisées en 2008, précise que l'intensité et l'accroissement du trafic maritime dans l'estuaire du Saint-Laurent, particulièrement dans l'embouchure du Saguenay, constituent un enjeu important sur le plan de la sécurité publique, de l'environnement et des conflits d'usage. Conséquemment, le plan directeur identifie l'élaboration du plan de gestion des activités en mer comme une action prioritaire.

État du parc marin

Une évaluation de l'état du parc marin dans divers domaines fut réalisée 10 ans après sa création. Selon le Rapport sur l'état du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (Ménard, et coll., 2007), la création du parc marin a permis de faire des progrès significatifs en ce qui concerne la gouvernance, l'expérience des visiteurs et l'acquisition de connaissances dans divers champs d'études. Sur le plan de la conservation, le parc marin a contribué à ralentir certains processus de dégradation des écosystèmes. Des progrès ont également été réalisés au chapitre de l'utilisation durable par l'implantation de nouveaux outils de gestion encadrant les activités en mer.

L'évaluation indique par ailleurs que les contaminants sont toujours présents dans l'environnement du parc marin et qu'on assiste à un accroissement des activités humaines comme le trafic maritime et le prélèvement des ressources biologiques. Ces activités engendrent des pressions additionnelles sur les écosystèmes, notamment sur les espèces en péril telles que le béluga du Saint-Laurent et le rorqual bleu.

État des mammifères marins

Le parc marin comprend des écosystèmes uniques et figure parmi les quelques régions connues dans les eaux canadiennes qui permettent à plusieurs espèces de mammifères marins d'y accomplir des fonctions vitales d'alimentation, de reproduction et de soin des jeunes (Lein, 2000). Une des particularités géographiques du secteur est « l'effet d'entonnoir », où se concentrent à la fois les proies, les baleines et le trafic maritime.

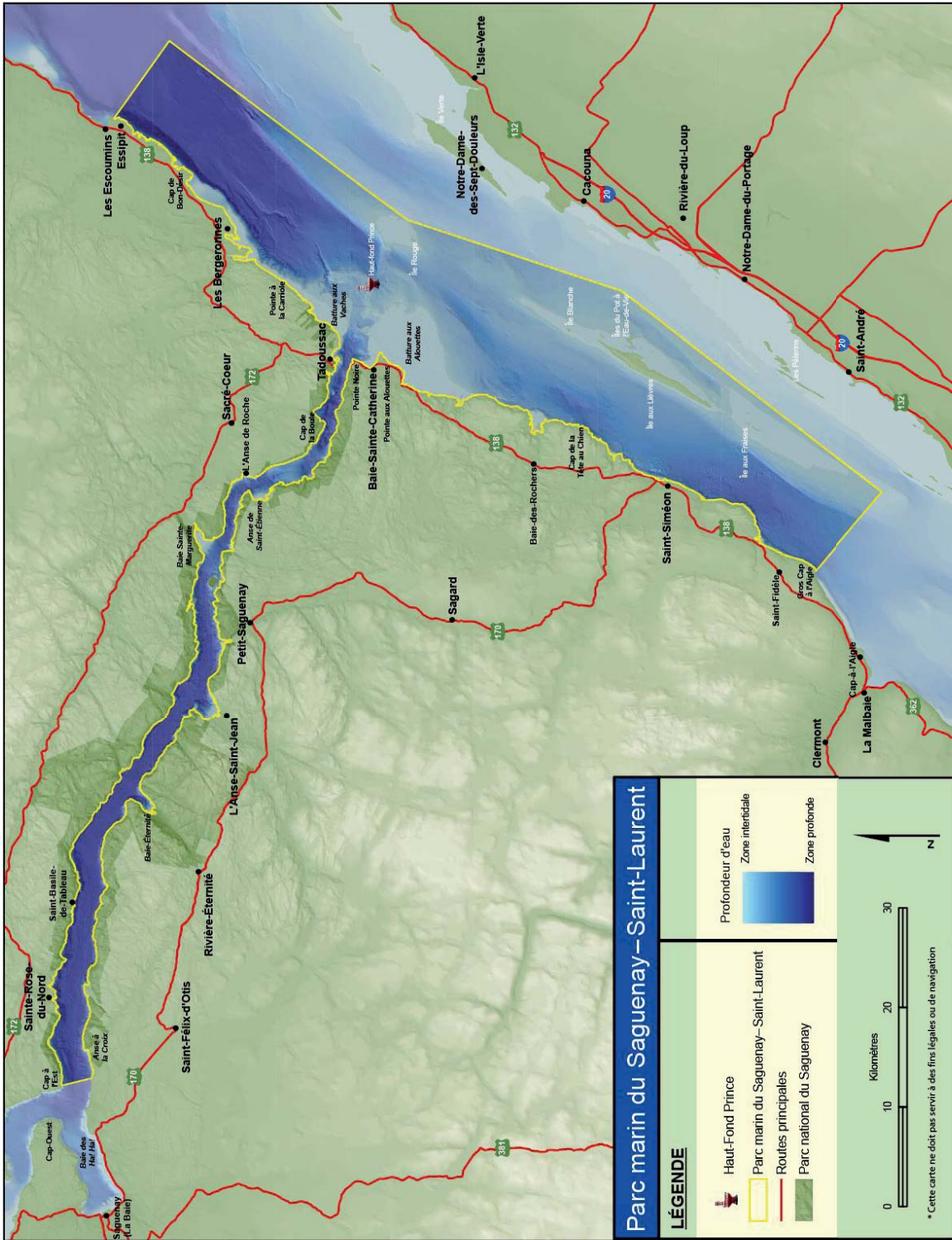
Neuf espèces de mammifères marins fréquentent les eaux du parc marin dont deux y résident à l'année, soit le béluga du Saint-Laurent et le phoque commun. Bien que la population de plusieurs espèces soit satisfaisante, la situation est différente pour les espèces dont les populations furent décimées par des activités du passé et qui ne montrent pas de signes évidents de rétablissement. Les espèces de baleines protégées en vertu de la Loi sur les espèces en péril qui fréquentent régulièrement le parc marin sont : le rorqual bleu (en voie de disparition), le béluga du Saint-Laurent (menacé), le rorqual commun (préoccupant). Le parc marin constitue un habitat important pour ces espèces en péril, en particulier pour le béluga du Saint-Laurent, dont l'objectif de protection est à l'origine de la création du parc.

L'expérience de visite et la notoriété du parc marin

L'expérience des visiteurs du circuit maritime au parc marin est diversifiée. En effet, les visiteurs ont la possibilité de découvrir le parc par le biais d'un grand nombre d'activités telles les excursions d'observation des mammifères marins, la navigation de plaisance, les excursions en kayak de mer, la plongée sous-marine ou la découverte des paysages à bord des grands paquebots.

La période estivale est le moment de l'année où la fréquentation est la plus forte. En 2009, l'estimation de la fréquentation du circuit maritime du parc marin est de 502 797 visites-personnes. Ce nombre représente une augmentation de 12 % par rapport à l'année 2005. Cette croissance est presque totalement attribuable à l'augmentation du nombre de passagers des grandes croisières nationales et internationales. L'augmentation de la fréquentation des excursions pour la même période est de l'ordre de 5 % ce qui correspond à une hausse annuelle moyenne de 1 %. On peut donc conclure à une relative stabilité de la fréquentation actuelle des excursions d'observation en mer. (Gosselin D., 2009)

Figure 1
 Limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent



2.0 Contexte des activités en mer au parc marin

Les activités en mer dans le parc marin comprennent tous les types de navigation, motorisée et non motorisée. Elles sont regroupées en sept catégories : la marine marchande, les croisières, les traversiers, les excursions commerciales en mer, le kayak de mer, la plaisance et les opérations maritimes des ministères et de recherches scientifiques. Les activités reliées aux pêches commerciales ne sont pas incluses dans le présent plan.

Les activités en mer sont un moteur économique important pour la région et pour le Québec. Elles représentent le principal moyen par lequel les visiteurs prennent contact avec le parc marin. Ces activités, en particulier les excursions d'observation aux baleines, font la renommée de la région et l'objet d'une importante visibilité.

La gestion des activités en mer sans prélèvement de ressources au parc marin fait appel à plusieurs moyens, dont la concertation avec les intervenants concernés, l'éducation et la mise en place d'outils légaux, particulièrement le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. D'autres lois et règlements des gouvernements du Canada et du Québec contribuent à la gestion des activités en mer au parc marin: la Loi sur la marine marchande, la Loi sur le pilotage, la loi sur les Transports du Québec, la Loi sur les pêches, la Loi sur les espèces en péril du Canada, la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec, etc.

La région du parc marin est actuellement considérée comme l'un des meilleurs endroits au monde pour l'observation des baleines (Scarpaci *et al.*, 2008). On y retrouve la plus importante flotte d'observation en mer au Canada. La forte présence de la marine marchande qui emprunte la voie de navigation, la traverse entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac et une grande diversité d'activités de plaisance et de récréation nautique caractérisent également le parc marin. (Voir section 7 pour une description des activités).

L'embouchure du Saguenay et le secteur entre Les Escoumins et Tadoussac sont reconnus pour les forts courants, les vents, les zones de clapotis, les eaux froides, et les périodes de brouillard. La sécurité des utilisateurs est donc un sujet de préoccupation constant dont les responsabilités sont partagées entre les ministères et les utilisateurs.

3.0 Processus d'élaboration du plan

L'élaboration du Plan de gestion des activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est une action découlant des consultations publiques sur le Plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent tenues en 2008 et d'un engagement inscrit au sein de ce dernier (2010). Le plan de gestion des activités en mer est le premier du genre à être élaboré pour le parc marin et sa mise en œuvre s'échelonnera de 2011 à 2017.

Il est le fruit d'un important exercice de concertation dirigé par une équipe de travail multidisciplinaire formée d'employés de l'Agence Parcs Canada (PC), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), de la

Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), des membres du comité de coordination du parc marin et d'un consultant en gestion d'aires protégées. Plusieurs intervenants provenant du milieu des entreprises d'excursion en mer, du gouvernement et de la communauté concernée par les activités en mer ont également participé. Voici les principales étapes de la démarche :

- établissement d'une liste préliminaire de préoccupations et d'actions pour améliorer la gestion et la pratique des activités en mer - automne 2008;
- tenue de rencontres avec les ministères directement concernés par la gestion des activités en mer au parc marin - automne 2008;
- élaboration et diffusion aux intervenants clés du « *Document de réflexion 2009 – Activités en mer au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent* » - février 2009;
- tenue de rencontres personnalisées avec les représentants concernés de MRC, de municipalités, de compagnies d'excursions en mer et d'excursions en kayak de mer, d'associations touristiques régionales, d'organismes de promotion d'activités maritimes et d'organismes de conservation – printemps 2009 (31 rencontres);
- tenue d'un atelier de travail collectif sur l'amélioration de la gestion et des pratiques des activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en septembre 2009 (150 participants);
- élaboration du plan et validation auprès du comité de coordination;
- approbation.

4.0 But et objectifs

Dans le contexte des activités en mer, le but de ce plan est de déterminer et de mettre en œuvre des actions afin de rehausser la protection des écosystèmes marins et en particulier des mammifères marins tout en favorisant une utilisation éducative et récréative du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, s'inscrivant ainsi dans le créneau du tourisme durable.

Les objectifs sont :

- **réduire les pressions exercées sur les mammifères marins**, en particulier sur les espèces en péril dans des habitats fréquentés pour des activités vitales (alimentation, soins des jeunes, reproduction, repos, etc.);
- **mettre en place des conditions favorisant une expérience positive de découverte et d'appréciation d'une aire marine protégée**. Le visiteur devrait ainsi pouvoir jouir des richesses marines et profiter des services offerts, tout en prenant conscience de la fragilité des écosystèmes et des mesures de conservation mises de l'avant pour les protéger;
- **améliorer la notoriété du parc marin et favoriser une plus grande adhésion des partenaires et des communautés locales à sa mission;**
- **améliorer la sécurité en mer des utilisateurs et des visiteurs et réduire les risques d'accident écologique**, notamment en cas de mauvais temps (vagues, brouillard) et dans des endroits où le trafic est très concentré.

5.0 Portée du plan

Ce plan concerne les activités sans prélèvement de ressources qui se déroulent dans le parc marin c'est-à-dire toutes les activités de navigation de nature commerciale, récréative ou opérationnelle. Il s'adresse aux gestionnaires et au personnel du parc marin et des ministères et aux organismes du milieu et de l'industrie concernés par ces activités.

Les activités de chasse et de pêche pratiquées dans le parc marin peuvent avoir des répercussions sur les écosystèmes et les ressources exploitées. Toutefois, elles ne sont pas abordées dans le présent plan de gestion car elles font l'objet de stratégies de conservation spécifiques définies avec les ministères responsables.

L'utilisation du quai et du ponton de Parcs Canada à Baie-Sainte-Catherine fait également l'objet d'une analyse spécifique. Les commentaires recueillis et les analyses scientifiques effectuées dans le cadre de la préparation du présent plan de gestion nous indiquent que Parcs Canada ne peut autoriser l'augmentation du trafic maritime à partir de ses installations sans aller à l'encontre de son mandat. L'utilisation du quai et du ponton, structures situées dans le secteur sensible de l'embouchure du Saguenay, doit être encadrée en fonction des besoins de sécurité et de protection des mammifères marins, particulièrement des bélugas. Afin d'éviter une augmentation du trafic maritime dans ce secteur, un statu quo sur l'émission de nouveaux permis d'amarrage a donc été adopté et des principes de gestion seront élaborés pour les prochaines années.

6.0 Principes de gestion et pratique des activités en mer

La gestion et la pratique des activités en mer dans le parc marin doivent respecter le mandat de cette aire marine protégée. Ainsi, elles devraient être balisées par les principes suivants :

- promouvoir une utilisation écologiquement durable;
- reposer sur les principes de prévention et de précaution;
- viser l'adhésion des publics visiteurs, des utilisateurs et des auditoires aux missions de conservation et d'interprétation du patrimoine naturel et culturel du parc;
- favoriser une expérience de visite de qualité dans un contexte de conservation des composantes naturelles et culturelles;
- assurer la sécurité des utilisateurs et des visiteurs;
- favoriser l'engagement des communautés de l'aire de coordination;
- encourager les retombées sociales et économiques, notamment pour les communautés de l'aire de coordination;
- responsabiliser tous les intervenants concernés;
- s'adapter aux changements environnementaux, sociaux et économiques.

7.0 Description sommaire des activités en mer sans prélèvement de ressources

Les activités sans prélèvement de ressources qui contribuent au trafic maritime dans le parc marin ont été classées selon 7 types d'activité décrits sommairement ci-dessous.

La description sommaire de chacune de ces activités s'appuie en premier lieu sur le rapport intitulé « *Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – Caractérisation des activités sans prélèvement des ressources entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007* » (Chion et al, 2009). Ce rapport identifie et caractérise la flotte en s'appuyant sur les bases de données disponibles et sur des modèles d'estimation. Les données de base sont constituées par le nombre de voyages et la variabilité spatiale et temporelle de chacune des activités sans prélèvement de ressources dans le parc marin, principalement pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2007. La période de mai à octobre a été choisie comme référence puisqu'elle couvre l'essentiel de la période de présence des mammifères marins dans le parc marin. Les résultats des analyses individuelles ont par la suite été regroupés pour dresser un portrait global des activités de navigation dans le parc marin.

La description sommaire de chacune de ces activités s'appuie également sur les études de fréquentation du parc marin réalisées par SOM (2006, 2007) ainsi que sur diverses autres sources de références.

Pour bien interpréter l'information qui caractérise chacune des activités, il faut se référer au glossaire présenté à l'Annexe 1.

7.1 Marine marchande

Le fleuve Saint-Laurent est une voie essentielle au transport multimodal qui s'effectue entre le Québec, l'Ontario, les États-Unis et le reste du monde. La majorité des navires en provenance ou à destination des Grands Lacs et du Saguenay doivent transiter par le parc marin.

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007, on estime que les bateaux de la marine marchande représentaient 6,1 % de tous les voyages effectués dans le parc marin et que leur temps de résidence représentait 12,1 % de toutes les composantes du trafic maritime excluant les kayaks de mer (Chion et al, 2009).

Il est fort probable que le transport de marchandises connaisse une croissance dans les années à venir sur le Saint-Laurent. Le transport maritime de courte distance (TMCD) pourrait s'accroître en raison des avantages énergétiques et financiers sur d'autres modes de transport. Le TMCD s'inscrit dans la volonté des gouvernements de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de diversifier les moyens de transport au Québec.

Cette activité, économiquement très importante, relève de la juridiction de Transports Canada et de Transports Québec. Les principaux intervenants

concernés sont les Armateurs du Saint-Laurent, la Fédération maritime du Canada, l'Alliance verte, la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, le Service de communication et de trafic maritime des Escoumins (Garde côtière canadienne) et les gestionnaires portuaires du Saint-Laurent et du Saguenay.

7.2 Croisières

L'industrie des croisières est en pleine évolution au Québec depuis quelques années en raison de l'établissement d'escales le long du Saint-Laurent et des efforts de promotion pour le développement de cette industrie. La majorité des bateaux de croisière traversent le parc marin dans sa portion estuarienne et un certain nombre d'entre eux empruntent le Saguenay, principalement en saison automnale.

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007, on estime que les bateaux de croisière représentaient 0,2 % de tous les voyages effectués dans le parc marin et leur temps de résidence ne représentait que 0,7 % de toutes les composantes du trafic maritime excluant les kayaks (Chion et al, 2009).

Pour le parc marin, on estime le nombre de visites-personnes attribuables aux croisières internationales à 173 400 en 2009 ce qui correspond à plus du tiers (35%) des visites-personnes du circuit de découverte maritime du parc marin. (Gosselin D., 2009). Depuis 2005, le nombre de visites-personnes au parc marin attribuables aux croisières nationales et internationales est marqué par une croissance de 31 %.

Les principaux partenaires concernés par cette activité sont les Armateurs du Saint-Laurent, la Fédération maritime du Canada, la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, les Croisières du Saint-Laurent, le Port de Québec, Port Saguenay, Promotion Saguenay, les Agences maritimes et les différentes lignes de croisières.

7.3 Traversiers

Cette activité est importante comme lien interrives essentiel ainsi que sur le plan de l'économie régionale. Dans l'aire de coordination du parc marin, elle permet le lien routier de la route 138 et assure deux liaisons entre les rives nord et sud du Saint-Laurent. Le territoire du parc marin est utilisé par trois lignes de traversiers, soit celles reliant Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac, Rivière-du-Loup à Saint-Siméon et Trois-Pistoles aux Escoumins¹. Ces traversiers constituent aussi des portes d'entrée et des moyens de découverte du parc marin. Ils représentent un pourcentage important du trafic maritime dans cette aire marine protégée.

¹ Aucune donnée de fréquentation en nombre de passagers n'est disponible pour la traverse entre Trois-Pistoles et Les Escoumins.

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007, on estime que les traversiers représentaient 43,5 % de tous les voyages effectués dans le parc marin et leur temps de résidence s'établissait à 4,7 % de toutes les composantes du trafic maritime excluant les kayaks de mer (Chion et al, 2009).

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2008, le nombre de traversées entre les quais de Baie-Sainte-Catherine et de Tadoussac à l'embouchure du Saguenay a été établi à plus de 21 761. Le nombre total de traversées a été établi pour l'année financière 2008-2009 à 40 488, ayant transporté plus de 1 432 457 passagers (Société des traversiers du Québec, 2009). Ce nombre représente une diminution de 9 % par rapport à l'année 2005.

En ce qui a trait à la traverse entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, le nombre de passagers dénombré en 2008-2009 est de 152 283 (STQ., 2009). Celle-ci est ouverte d'avril à janvier. L'année 2008-2009 est cependant marquée par une baisse de 18 % par rapport à 2005.

La Société des traversiers du Québec (Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac), la compagnie Clarke Transports (Rivière-du-Loup à Saint-Siméon) et la compagnie de navigation des Basques (Trois-Pistoles aux Escoumins) assument les opérations des traversiers en service dans le parc marin.

7.4 Excursions en mer

L'activité des excursions en mer dans le parc marin constitue une offre de service majeure pour les visiteurs qui désirent découvrir les paysages insulaires, côtiers et marins du Saint-Laurent et du fjord du Saguenay et observer les mammifères marins et les oiseaux. Cette activité est au cœur de l'expérience d'une forte proportion des visiteurs du parc marin.

Les départs et arrivées des excursions en mer se font à partir des quais de Les Escoumins, Grandes-Bergeronnes, Tadoussac, Baie-Sainte-Catherine, Ville Saguenay, Saint-Siméon, Rivière-du-Loup, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité et Sainte-Rose-du-Nord. L'activité se concentre principalement à l'embouchure du Saguenay et à la tête du chenal Laurentien et se déroule surtout entre les mois de mai et octobre.

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007, on estime que les bateaux d'excursion en mer représentaient 25,4 % de tous les voyages effectués dans le parc marin et que leur temps de résidence représentait 36,5 % de toutes les composantes du trafic maritime excluant les kayaks. Pour la même période, le nombre de passages de ces bateaux à l'embouchure du Saguenay a été estimé à 21 348 (Chion et al, 2009).

En 2010, seize (16) entreprises détenaient les 59 permis « d'entreprises d'excursion en mer » de plus de dix (10) jours prévu au Règlement sur les

activités en mer dans le parc marin dans le Saguenay–Saint-Laurent. Ce permis est accordé pour un seul bateau commercial (tableau 1). Environ une cinquantaine d'entre eux ont opéré sur une base régulière dans les limites du parc marin. Pour l'année 2009, on estime par une méthode indirecte à environ 274 000 le nombre de visites-personnes du parc marin qui serait attribuable aux excursions d'observation en mer. Bien que d'une année à l'autre les fluctuations de la fréquentation soient marquées, on constate que sur une période de cinq ans (2005 à 2009), le nombre de visites-personnes attribuable aux visiteurs effectuant des excursions d'observation en mer est en augmentation de 5 %. Cette augmentation correspond à une hausse annuelle moyenne de 1 %. On peut donc conclure à une relative stabilité de la fréquentation actuelle des excursions d'observation en mer (Gosselin D., 2009).

L'impact économique attribuable aux touristes, dont plusieurs font une excursion en mer durant leur séjour, est considérable. En 2005, on estimait à 204 M\$ les dépenses des visiteurs de l'extérieur de la région qui sont attribuables à leur visite des circuits terrestre et maritime du parc marin. Ces dépenses auraient produit un impact économique sur le produit intérieur brut (PIB) du Québec estimé à 92,8 M\$. Elles auraient aussi contribué au maintien ou à la création de plus de 2 300 emplois équivalents temps plein.

Afin de déterminer l'ordre de grandeur de l'impact économique attribuable aux visiteurs du circuit de découverte maritime, on estime que chaque visiteur dépense en moyenne 211,83 \$. Ainsi, les quelque 274 000 visiteurs-touristes du circuit de découverte maritime auraient dépensé un peu plus de 58 M\$ en 2005. Ces dépenses auraient eu un impact économique estimé à 26,4 M\$ sur le PIB du Québec (Gosselin et coll., 2007).

La gestion et la pratique de cette activité impliquent plusieurs intervenants dont les principaux sont : Transports Canada, la Commission des transports du Québec (Transports Québec), Parcs Canada, Sépaq, le Service de communication et de trafic maritime des Escoumins (GCC), la Garde côtière canadienne, et plusieurs entreprises d'excursions en mer.

Tableau 1

Les compagnies détentrices des permis d'excursion en mer de plus de dix jours du PMSSL en 2010

Nom de la compagnie	Nombre de permis	Port(s) d'attache
Croisière personnalisée du Saguenay enr.	1	L'Anse-Saint-Jean
Société Duvetnor ltée	1	Rivière-du-Loup
Croisière 2001 inc.	1	Tadoussac
Les Écumeurs du Saint-Laurent	2	Les Escoumins
9147-8982 Québec inc. (QHC)	2	Rivière-Éternité
Les Croisières Neptunes GB inc.	3	Les Escoumins
Les Croisières du Fjord Saguenay inc.	3	Sainte-Rose-du-Nord, La Baie, Baie-Éternité, L'Anse-Saint-Jean
La Goélette Marie Clarisse inc.	4	Tadoussac
Otis Excursions inc.	5	Tadoussac
Sylvio Thibeault (Exceptionnelle Aventure, Pionniers des baleines, Oursin)	5	Variable
Les Croisières Essipit inc.	8	Bergeronnes
Croisières AML	18	Tadoussac, Baie-Sainte-Catherine, Rivière-du-Loup
Plongée sous-marine Nautilus (2005) inc.	1	Escoumins
Boutique Accès Plongée Saguenay	1	Escoumins, Saguenay
École de voile Mercator	2	L'Anse-Saint-Jean, Saint-Fulgence
Damacha Yachting inc.	2	Tadoussac

- ✳ 16 compagnies;
- ✳ 59 permis d'entreprise d'excursion en mer de plus de 10 jours;
- ✳ 53 permis ciblant l'observation de mammifères marins dont près de 10 ne seraient pas utilisés et 6 permis pour d'autres types d'activités en mer (ex .: plongée, voile, navette).

7.5 Navigation de plaisance

La navigation de plaisance se réfère à la pratique de la voile (74 %) et d'embarcations motorisées de type « cruiser » (26 %) à des fins récréatives à l'intérieur des limites du parc marin (SOM, 2007). Elle est pratiquée à la fois par un certain nombre de résidents de l'aire de coordination et par des touristes venant de l'extérieur du parc marin. Le Saguenay est le secteur le plus achalandé (84 %). Elle se pratique principalement durant les mois de juillet et août (80 %).

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007, on estime que la navigation de plaisance représentait 18,0 % de tous les voyages effectués dans le parc marin et le temps de résidence était estimé à 44,1 % de toutes les composantes du trafic maritime, en admettant tout de même une marge d'erreur élevée de cette estimation. Pour la même période, le nombre de passages de ces bateaux de plaisance à l'embouchure du Saguenay a été estimé à 5 477 (Chion et al, 2009).

En 2005, on a estimé que cette activité a généré 13 200 visites-personnes (SOM, 2006c). La plupart de ces visites sont effectuées par des plaisanciers ayant des droits d'amarrage saisonnier dans l'une ou l'autre des neuf (9) marinas adjacentes au parc marin; la marina de Tadoussac est la plus achalandée. Les touristes de leur côté comptent pour 27 % des visites-personnes attribuables à des plaisanciers. Globalement, les plaisanciers représentent 3 % des visites-personnes du circuit de découverte maritime du parc marin.

Les principaux intervenants impliqués dans la gestion et la pratique de cette activité sont : Transports Canada, Parcs Canada, Sépaq, le Service de communication et de trafic maritime des Escoumins, la Garde côtière canadienne, l'Association maritime du Québec (AMQ), les Escadrilles canadiennes de plaisance du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Rivière-du-Loup et les gestionnaires des quais (3), marinas (9) et rampes de mise à l'eau (17) situés en périphérie du parc marin.

7.6 Excursions en kayak de mer

Cette activité est pratiquée d'une part de manière encadrée par des compagnies d'excursions en kayak de mer qui disposent d'un permis du parc marin et d'autre part de manière autonome par de nombreux résidents et touristes. Cette activité se concentre principalement dans le fjord du Saguenay (L'Anse-Saint-Jean, baie Éternité, baie Sainte-Marguerite, L'Anse-de-Roche), à l'embouchure du Saguenay (Baie-Sainte-Catherine, Tadoussac) et dans l'estuaire maritime (cap de Bon-Désir, anse aux Basques, anse à la Cave). Dans l'estuaire moyen, les activités de kayak de mer se pratiquent principalement dans le secteur de Saint-Siméon et de baie des Rochers.

En 2009, on a estimé que cette activité aurait généré 41 747 visites-personnes au parc marin (Gosselin D., 2009). Pour l'année 2009, un peu plus du quart (26 %)

des visites de kayakistes serait effectué par des résidents de la région alors que la part des touristes représenterait 74 % (SOM., 2006 a). La fréquentation estimée en 2009 laisse croire à une baisse du nombre de kayakistes de l'ordre de 6 % par rapport à l'année 2005. Cette diminution serait essentiellement attribuable à la décroissance des touristes dans la région en juillet et août 2009 (Gosselin D., 2009).

En 2010, 14 entreprises de kayak détenaient un permis pour opérer dans les limites du parc marin. De ce nombre, 9 entreprises ont leur base en périphérie du parc marin (tableau 2).

Les intervenants clés dans l'encadrement, la gestion et la pratique de cette activité sont les suivants : Transports Canada, Parcs Canada, Sépaq, Garde côtière canadienne, Aventure écotourisme Québec (AEQ), Fédération québécoise de canot-kayak (FQCK), Sentier maritime du Saint-Laurent et les compagnies d'excursions en kayak de mer.

Tableau 2
Les compagnies détentrices d'un permis d'entreprise de kayak du PMSSL en 2010

Compagnies	Base d'opérations
Les Kayaks du Paradis	Périphérique au parc marin
Les Excursions Fanons	Périphérique au parc marin
Ferme 5 Étoiles	Périphérique au parc marin
Fjord en kayak	Périphérique au parc marin
Azimut Aventure	Périphérique au parc marin
Katabatik	Périphérique au parc marin
Mer et Monde Écotours	Périphérique au parc marin
Québec Hors-Circuits	Périphérique au parc marin
Parc national du Saguenay	Périphérique au parc marin
Aventure Monde	Externe au parc marin
Chinook Aventure	Externe au parc marin
Maïkan Aventure	Externe au parc marin
Détour Nature	Externe au parc marin
Attractions boréales	Externe au parc marin

7.7 Opérations maritimes

Cette activité concerne les opérations maritimes à l'intérieur des limites du parc marin soit celles de la Garde côtière canadienne, de l'Administration de pilotage des Laurentides, de Pêches et Océans Canada, de Parcs Canada, de Sépaq, d'organismes de recherche et autres organismes de service.

Entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007, on estime que les bateaux dédiés aux opérations maritimes représentaient 6,7 % de tous les voyages effectués dans le

parc marin et leur temps de résidence était estimé à 1,6 % de toutes les composantes du trafic maritime excluant les kayaks de mer. Les bateaux-pilotes (Administration de pilotage des Laurentides), actifs dans le secteur des Escoumins, représentent la part la plus importante des mouvements de la catégorie des opérations maritimes dans le parc marin (Chion et al, 2009).

Les principaux intervenants concernés sont : Transports Canada, Garde côtière canadienne, Administration de pilotage des Laurentides, Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Sépaq, Environnement Canada, Gendarmerie royale du Canada, MDDEP, Sûreté du Québec, Défense nationale, et des organismes de recherche comme l'Institut des sciences de la mer (ISMER) - UQAR, ORES et le GREMM.

7.8 Importance du trafic maritime

Les faits saillants de la description des types d'activités présentées dans le « *Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – Caractérisation des activités sans prélèvement des ressources entre le 1er mai et le 31 octobre 2007* » (Chion et al, 2009) sont les suivants :

Sauf mention contraire, tous les chiffres présentés se rapportent au territoire du parc marin pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2007 et excluent les kayaks. De même, les chiffres présentés sont les valeurs centrales ou les décomptes exacts lorsque disponibles.

Nombre de voyages dans le parc marin

- ✱ Le nombre total de voyages de bateaux est estimé à 51 796 ± 11 %.
- ✱ Les traversiers comptent pour 22 541 voyages.
- ✱ Les excursions en mer représentent 13 073 voyages.

Nombre de passages dans l'embouchure du Saguenay

- ✱ Le nombre total de passages dans l'embouchure du Saguenay est de 48 902.
- ✱ Les excursions en mer représentent 21 348 passages.
- ✱ Le traversier Baie-Sainte-Catherine/Tadoussac, 21 247 passages.
- ✱ Les plaisanciers comptent pour 5477 passages.

Période la plus achalandée

- ✱ La période la plus achalandée est l'été (juillet-août).
- ✱ Le mois d'août représente 24,8 % des voyages.
- ✱ Le mois de juillet représente 22,7 % des voyages.
- ✱ Le mois d'août compte pour 31,8 % du temps de navigation.
- ✱ Le mois de juillet compte pour 27,9 % du temps de navigation.

Temps de résidence dans le parc marin

- ✱ Le temps total de résidence associé à la navigation dans le parc marin est estimé à partir de la valeur centrale du nombre de voyages à 88 149 heures.
- ✱ Les plaisanciers passent 38 871 heures sur l'eau.
- ✱ Les excursions en mer totalisent 32 129 heures sur l'eau.

Temps de résidence dans l'embouchure du Saguenay

- ✱ L'embouchure du Saguenay supporte 13,24 % du temps total de résidence dans le parc marin pour une superficie de 1,09 %.
- ✱ Les excursions en mer comptent pour 51 % du temps de résidence dans l'embouchure du Saguenay.
- ✱ Les traversiers comptent pour 29 % du temps de résidence dans l'embouchure du Saguenay.

Secteurs les plus achalandés

- ✱ Les aires d'utilisation intensives sont l'embouchure du Saguenay, la tête du chenal Laurentien, les abords du quai des pilotes aux Escoumins et le secteur de L'Anse-Saint-Jean.
- ✱ Les deux axes de transit les plus utilisés dans l'embouchure du Saguenay sont la ligne des traversiers entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac et la voie de navigation reliant le Saguenay et l'estuaire du Saint-Laurent (figure 2).

7.9 Bilan de l'utilisation du parc marin

Le bilan d'utilisation du parc marin est présenté sous forme de tableaux. Le tableau 3 caractérise l'importance relative des activités en mer et le tableau 4 présente la fréquentation estimée du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de 2005 à 2009 selon différents types de clientèles.

Figure 2
 Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

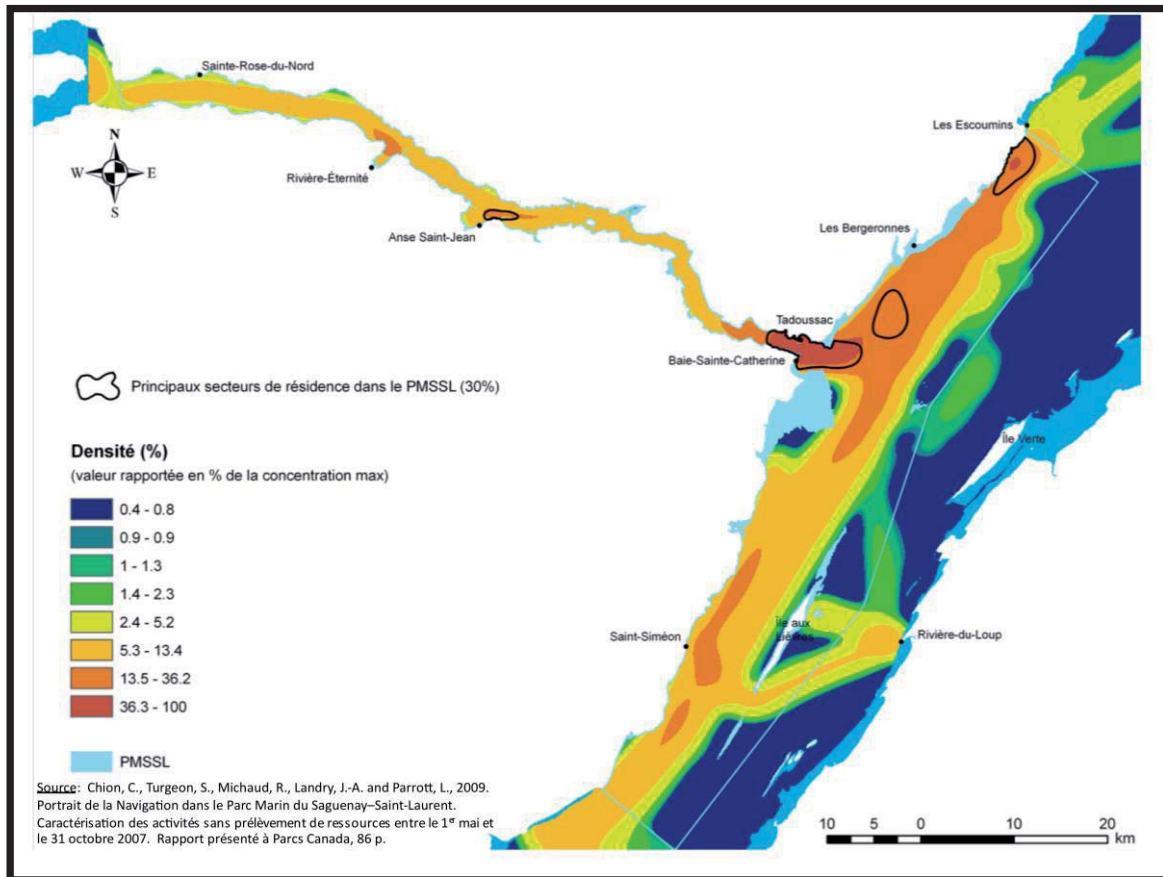


Tableau 3

Bilan des voyages de bateaux dans le PMSSL entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007

Activités en mer	Voyage			Passage dans l'embouchure Nombre	Proportion du temps total de navigation dans le PMSSL	Niveau de confiance général
	Secteur	Nombre	Proportion			
Marine marchande	Estuaire Fjord	3 135 194	6,1 %	194	12,1 %	Excellent
	TOTAL	3 135				
Croisières	Estuaire	108	0,2 %	61	0,7 %	Excellent
	Fjord	34				
	TOTAL	108				
Traversiers	BSC-Tadoussac (Fjord)	21 247 ± 370	43,5 %	21 247	4,7 %	Excellent
	RDL – St-Siméon (Estuaire)	1 294 ± 8				
	TOTAL	22 541 ± 378				
Excursions en mer	Estuaire	11 906 ± 843	25,4 %	21 348	36,5 %	Bon
	Fjord (uniquement)	1 167 ± 99				
	TOTAL	13 073 ± 942				
Plaisance	Estuaire moyen	2 149 ± 1 043	18,0 %	5 477	44,1 %	Moyen
	Estuaire maritime	1 043 ± 490				
	Fjord	7 675 ± 3 726				
	TOTAL	9 277 ± 4 360				
Opérations maritimes	TOTAL	3 605	6,7 %	573	1,6 %	Bon
TOTAL		51 796 ± 5 680		48 902	99,7 %	Très bon

Source : Chion, C., Turgeon, S., Michaud, R., Landry, J.-A., Parrott, L. 2009. Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – Caractérisation des activités sans prélèvement des ressources entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007. Présenté à Parcs Canada. 84 pages.

Tableau 4

La fréquentation estimée du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de 2005 à 2009 selon différents types de clientèles

	2005	Var %	2006	Var %	2007	Var %	2008	Var %	2009	Var %	Var % 2005-2009
Traversiers BSC/T; 12 mois (passagers)	1 575 979	-	1 483 512	-6%	1 504 594	1%	1 524 109	1%	1 432 457	-6%	-9%
Traversiers mai-octobre (passagers)	1 081 930	-	1 074 992	-1%	1 114 114	4%	1 031 178	-7%	1 053 750	2%	-3%
Touristes PMSL total	597 784	-	601 885	1%	624 955	4%	579 469	-7%	592 332	2%	-1%
Touristes juillet-août	328 653	-	316 129	-4%	334 473	6%	304 236	-9%	307 466	1%	-6%
Kayak de mer régionaux	11 000	-	11 000	0%	11 000	0%	11 000	0%	11 000	0%	0%
Kayak de mer touristes	32 865	-	31 613	-4%	33 447	6%	30 424	-9%	30 747	1%	-6%
Kayak de mer total	43 865	-	42 613	-3%	44 447	4%	41 424	-7%	41 747	1%	-5%
Grandes croisières	132 194	-	131 602	-0,4%	132 304	1%	164 100	24%	173 400	6%	31%
Plaisanciers	13 200	-	13 200	0%	13 200	0%	13 200	0%	13 200	0%	0%
Excur. observation en mer	260 637	-	277 963	7%	286 003	3%	268 876	-6%	274 450	2%	5%
Touristes circuit maritime	274 036	-	275 916	1%	286 492	4%	265 640	-7%	271 537	2%	-1%
Circuit maritime total	449 896	-	465 378	3%	475 954	2%	487 600	2%	502 797	3%	12%
Fréquentation totale	1 062 178	-	1 065 686	0,3%	1 089 459	2%	1 075 769	-1%	1 097 932	2%	3%

Source : Parcs Canada (CSQ) ; Base de données de fréquentation (Estimés : Gosselin, 2009)

8.0 Principales préoccupations identifiées

Au cours de la réflexion et de la consultation auprès des divers intervenants concernés, les principales préoccupations identifiées concernant la gestion et la pratique des activités en mer dans le parc marin sont :

- ✱ la gestion des permis d'excursion en mer;
- ✱ la diminution des concentrations de bateaux et du dérangement;
- ✱ la protection des espèces en péril, dont le béluga du Saint-Laurent;
- ✱ la réduction de la vitesse des bateaux relativement à la sécurité publique;
- ✱ l'amélioration des équipements de sécurité;
- ✱ l'amélioration de la notoriété du parc marin;
- ✱ la signalisation des accès au parc marin;
- ✱ la promotion du parc marin au niveau régional, national et international;
- ✱ l'adhésion des citoyens des communautés riveraines à la mission du parc marin;
- ✱ la sensibilisation et l'éducation des visiteurs concernant la mission du parc marin;
- ✱ la diversification des thématiques et des outils d'interprétation;
- ✱ l'amélioration des pratiques environnementales;
- ✱ le partenariat;
- ✱ la formation des utilisateurs;
- ✱ la poursuite de la recherche scientifique;
- ✱ l'examen de la tarification;
- ✱ l'amélioration de l'image de l'industrie des observations en mer dans le parc marin.

N.B. Les préoccupations ne sont pas présentées selon un ordre d'importance.

9.0 Plan d'action 2011-2017

Le plan d'action 2011-2017 vise l'amélioration de la gestion et de la pratique des activités en mer sans prélèvement de ressources au parc marin en adressant les préoccupations identifiées par les divers intervenants concernés. Il tient compte des juridictions des ministères, des orientations stratégiques du plan directeur, des objectifs précisés à la section 4, des principes de gestion des activités en mer énoncés à la section 6, de l'applicabilité de ces actions et des effets positifs qu'elles peuvent engendrer sur les plans de la conservation, de l'expérience des visiteurs et de la sécurité en mer.

Les actions retenues sont présentées selon l'ordre des sujets du plan directeur. Pour chacune des actions, le tableau 5 identifie le public cible, le ou les organismes impliqués ainsi que les partenaires essentiels à sa réalisation. Un échéancier et des indicateurs de rendement aideront à assurer le suivi annuel. Certaines actions plus structurantes permettront de répondre à plusieurs préoccupations à la fois, notamment aux obligations légales prescrites par la Loi sur les espèces en péril du Canada et la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec.

Afin d'alléger la présentation, un regroupement d'utilisateurs, de partenaires et d'intervenants est présenté au tableau 6. Le tableau 7 présente une liste des acronymes.

La révision du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent permet de rencontrer certaines préoccupations. Les modifications envisagées à ce règlement sont présentées à l'annexe 2.

10.0 Conclusion

Le présent plan d'action 2011-2017 a été élaboré en prenant en considération le mandat du parc marin, son utilisation actuelle et future ainsi que les préoccupations identifiées par les gestionnaires, les spécialistes, et divers utilisateurs de ce territoire.

La mise en œuvre de ce plan d'action, qui fait appel à tous les intervenants concernés, permettra d'assurer une meilleure protection des écosystèmes, habitats et espèces du parc marin, d'améliorer l'expérience des visiteurs de ce milieu exceptionnel et contribuera à maintenir la viabilité de l'industrie des excursions en mer.

Tableau 5
Plan d'action 2011-2017 pour l'amélioration des activités en mer au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : GESTION PARTICIPATIVE							
> Rehausser le degré de concertation avec les ministères et les agences gouvernementales qui agissent dans les limites du parc marin et de l'aire de coordination. > Favoriser la compréhension et l'adhésion au mandat du parc marin des résidents de l'aire de coordination pour rehausser le sentiment d'appartenance. > Assurer la participation des collectivités locales et régionales aux activités de conservation et à l'offre de service du parc marin.							
1	Établir des protocoles d'entente entre le parc marin et les principaux ministères ayant autorité sur des éléments qui permettent l'atteinte des objectifs du parc marin.	Citoyens Fonctionnaires	PC Sépaq MDDEP	TC MPO MRNF EC STQ MTQ MAPAQ Tourisme Québec	2011-2017	Une entente de collaboration est signée avec chacun des ministères concernés.	
2	Maintenir les activités du comité de concertation sur les activités d'observation en mer. Revoir la composition de ce comité pour 2012.	<ul style="list-style-type: none"> • CPBSL • Excursionnistes • Capitaines de bateaux d'excursion • Entreprises d'expédition en kayak • Écoles de voile • Armateurs du Saint-Laurent • Gestionnaires des quais et marinas • Maires 	PC Sépaq MDDEP	Membres du comité de concertation	En continu 2012	Tenir 2 rencontres par année. La composition du comité a été revue.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : GESTION PARTICIPATIVE							
<p>➢ Rehausser le degré de concertation avec les ministères et les agences gouvernementales qui agissent dans les limites du parc marin et de l'aire de coordination.</p> <p>➢ Favoriser la compréhension et l'adhésion au mandat du parc marin des résidents de l'aire de coordination pour rehausser le sentiment d'appartenance.</p> <p>➢ Assurer la participation des collectivités locales et régionales aux activités de conservation et à l'offre de service du parc marin.</p>							
3	Encourager les municipalités et les communautés autochtones de l'aire de coordination à intégrer le parc marin à leurs offres de service touristiques et récréatives.	Résidents Utilisateurs Visiteurs	PC Sépaq	Municipalités Communautés autochtones Comité-conseil Accueil, marketing et signalisation	En continu	Croissance annuelle de 5 %. (Année de référence 2010).	
4	Encourager les initiatives de bénévolat associées aux activités en mer.	Citoyens Étudiants Stagiaires Utilisateurs	PC Sépaq	Citoyens Utilisateurs Intervenants du PMSSL Intervenants touristiques ONGE	Annuel	Nombre d'heures/année de bénévolat. Nombre de projets réalisés.	
5	Mettre sur pied un fonds de recherche et d'éducation indépendant faisant appel aux entreprises œuvrant sur le territoire, aux commerçants et aux visiteurs.	Sera défini avec les critères de fonctionnement.	Alliance Fondation de la Faune du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de concertation sur les activités d'observation en mer • Comité-conseil Gestion des écosystèmes et la recherche • Excursionnistes • ONGE • Intervenants du PMSSL 	2011-2012	Un fonds de recherche et d'éducation indépendant est créé pour soutenir des activités sur le territoire du parc marin. Les critères de fonctionnement sont établis.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ > Assurer la protection des composantes clés des écosystèmes ainsi que d'autres éléments fragiles, uniques ou fortement représentatifs. > Protéger les espèces et les populations rares, en déclin, menacées ou vulnérables et, en particulier, assurer la protection, la restauration ou l'amélioration d'habitats essentiels à la survie des espèces. > Favoriser le développement d'une culture de conservation chez les résidents de l'aire de coordination. > Implanter des mécanismes de suivi environnemental afin de bien connaître et de bien mesurer l'évolution des écosystèmes du parc marin de même que l'efficacité des modalités de gestion. > Encourager les travaux des centres de recherche et susciter l'intérêt des milieux universitaires pour la réalisation de thèses et de recherches dans les domaines des patrimoines naturel, culturel et social.							
6	Promouvoir le programme écomarina.	<ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires et administrateurs des 9 marinas de l'aire de coordination Plaisanciers 	AMQ	<ul style="list-style-type: none"> PC et Sépaq Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation Comité-conseil Accueil, marketing et signalisation Plaisanciers 	2011-2013 2015	Les 9 marinas de l'aire de coordination sont certifiées par l'AMQ. Atteinte du niveau 3 gouttes d'eau du programme écomarinas pour les 9 marinas.	
7	Examiner des options pour réduire les bruits sous-marins : <ul style="list-style-type: none"> mettre en place un groupe de travail pour établir des options de réduction des bruits sous-marins; effectuer des recherches sur les options de réduction des bruits sous-marins; diffuser et sensibiliser les utilisateurs sur les options envisageables de réduction des bruits; poursuivre les discussions avec la STQ pour diminuer les bruits sous-marins; rechercher des programmes de financement pour mettre en place des mesures de réduction des bruits. 	<ul style="list-style-type: none"> Marine marchande Croisiéristes Traversiers Excursionnistes Plaisanciers Opérateurs maritimes 	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> Excursionnistes AMQ Alliance verte Constructeurs de bateaux et moteurs marins Plaisanciers Ministères concernés Société des traversiers du Québec Groupes de recherche Comité-conseil Gestion des écosystèmes et recherche Innovation maritime Technopole maritime 	2011-2012 2012-2014 2014-2015	Le groupe de travail est en place. Les recherches sont effectuées. Les options ont été diffusées. Une analyse des programmes de financement a été effectuée.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ							
> Assurer la protection des composantes clés des écosystèmes ainsi que d'autres éléments fragiles, uniques ou fortement représentatifs. > Protéger les espèces et les populations rares, en déclin, menacées ou vulnérables et, en particulier, assurer la protection, la restauration ou l'amélioration d'habitats essentiels à la survie des espèces. > Favoriser le développement d'une culture de conservation chez les résidents de l'aire de coordination. > Implanter des mécanismes de suivi environnemental afin de bien connaître et de bien mesurer l'évolution des écosystèmes du parc marin de même que l'efficacité des modalités de gestion. > Encourager les travaux des centres de recherche et susciter l'intérêt des milieux universitaires pour la réalisation de thèses et de recherches dans les domaines des patrimoines naturel, culturel et social.							
8	Élaborer une stratégie avec les intervenants concernés afin d'identifier des solutions à l'interdiction du rejet en mer des eaux usées des bateaux prévue en 2012.	<ul style="list-style-type: none"> Excursionnistes Plaisanciers Opérateurs maritimes 	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> Comité de coordination Ministères concernés Municipalités Gestionnaires et administrateur des quais et marinas 	2012	La stratégie est en place.	
9	Mettre à jour le plan d'urgence environnementale en tenant compte des plans des autres ministères ainsi que des responsabilités de ceux-ci. Éviter des doublons.	Utilisateurs	PC Sépaq MDDEP	EC GCC MPO TC MTQ Organismes d'interventions	2011-2012 En continu	Le plan d'urgence environnementale est mis à jour. Actions du plan mises en place.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : LA CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ > Assurer la protection des composantes clés des écosystèmes ainsi que d'autres éléments fragiles, uniques ou fortement représentatifs. > Protéger les espèces et les populations rares, en déclin, menacées ou vulnérables et, en particulier, assurer la protection, la restauration ou l'amélioration d'habitats essentiels à la survie des espèces. > Favoriser le développement d'une culture de conservation chez les résidents de l'aire de coordination. > Implanter des mécanismes de suivi environnemental afin de bien connaître et de bien mesurer l'évolution des écosystèmes du parc marin de même que l'efficacité des modalités de gestion. > Encourager les travaux des centres de recherche et susciter l'intérêt des milieux universitaires pour la réalisation de thèses et de recherches dans les domaines des patrimoines naturel, culturel et social.							
10	Maintenir et élaborer des programmes de suivi des écosystèmes et des activités : <ul style="list-style-type: none"> • suivi des activités d'observation en mer (AOM); • suivi des proies; • suivi des mammifères marins; • suivi du trafic maritime. 	Utilisateurs	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> • Universités • Institut des sciences de la mer • Excursionnistes • Entreprises d'expédition en kayak • SCTM • Comité-conseil Gestion des écosystèmes et recherche • ONGE • GREMM • MPO • EC • MNRF 	En continu	Chacun des suivis est effectué annuellement.	
11	Encourager/supporter les projets de recherche en sciences naturelles et sociales pour les activités en mer. L'identification des axes de recherches prioritaires devra être faite avec la collaboration des intervenants concernés et en se référant aux programmes de rétablissement des espèces en péril.	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants • Stagiaires • Résidents • Utilisateurs • Visiteurs • Partenaires de l'offre maritime 	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> • Universités • Groupes de recherche • Comité-conseil Gestion des écosystèmes et recherche • Ministères concernés • ONGE 	2011-2017	Réalisation d'au moins 5 nouveaux projets de recherche dans le parc marin. Les résultats des travaux de recherche effectués orientent la gestion et la pratique des activités en mer. Favoriser la diffusion.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : UTILISATION ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE DES RESSOURCES							
<p>➤ Favoriser la concertation par des ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin, particulièrement dans le domaine du trafic maritime.</p> <p>➤ Acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer les répercussions de la pratique des activités sur les ressources et les écosystèmes, ainsi que la pratique d'autres activités récréatives et touristiques pratiquées dans le parc marin.</p> <p>➤ Sensibiliser les résidents et les visiteurs aux différentes activités et à leurs impacts sur les écosystèmes et les espèces.</p>							
12	Établir la réglementation sur le zonage.	Utilisateurs	PC MDDEP	MPO MAPAQ TC-EC-MNRF NRCAN Justice Canada Justice Québec	2011-2014	Promulgation des règlements.	
	Dans l'attente de la promulgation des règlements, encourager le respect du zonage sur une base volontaire et avec les outils de gestion existants (ex. : permis).	Utilisateurs	PC MDDEP Sépaq	Intervenants Ministères concernés	2011-2013	Diminution du trafic maritime dans les zones 1.	
13	Réviser le règlement sur les activités en mer (les modifications proposées sont présentées à l'annexe 2).	Utilisateurs	PC	<ul style="list-style-type: none"> • Sépaq • MDDEP • MPO-TC • Justice Canada • GREMM • Université de Montréal • Comité de concertation sur les activités d'observation en mer 	2011-2012	Promulgation du règlement révisé.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : UTILISATION ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE DES RESSOURCES							
<p>➤ Favoriser la concertation par des ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin, particulièrement dans le domaine du trafic maritime.</p> <p>➤ Acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer les répercussions de la pratique des activités sur les ressources et les écosystèmes, ainsi que la pratique d'autres activités récréatives et touristiques pratiquées dans le parc marin.</p> <p>➤ Sensibiliser les résidents et les visiteurs aux différentes activités et à leurs impacts sur les écosystèmes et les espèces.</p>							
14	<p>Pour assurer une perspective à long terme de l'industrie d'observation des baleines, basée sur les principes de gestion et de pratique présentés au chapitre 6, explorer les possibilités de mettre en place un processus consultatif avec l'industrie, concernant l'attribution, la répartition et la gestion des permis.</p> <ul style="list-style-type: none"> Dans une optique de diminution du nombre d'embarcations de la flotte de bateaux d'excursion en mer, explorer les possibilités de mettre en place un programme incitatif permettant aux entreprises de remplacer plusieurs petites embarcations par une seule plus grande. 	Entreprises d'excursion en mer	PC Sépaq MDDEP	Propriétaires d'entreprises d'excursion en mer	2013	<p>Le processus consultatif est en place.</p> <p>Les recherches ont été effectuées.</p> <p>Si les possibilités sont positives, un plan d'action est déposé.</p>	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : UTILISATION ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE DES RESSOURCES							
<p>➤ Favoriser la concertation par des ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin, particulièrement dans le domaine du trafic maritime.</p> <p>➤ Acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer les répercussions de la pratique des activités sur les ressources et les écosystèmes, ainsi que la pratique d'autres activités récréatives et touristiques pratiquées dans le parc marin.</p> <p>➤ Sensibiliser les résidents et les visiteurs aux différentes activités et à leurs impacts sur les écosystèmes et les espèces.</p>							
15	Faire connaître les règlements, notamment le Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et les règlements sur le zonage.	Utilisateurs	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> • AMQ • AEQ • FQCK • Escadrilles de plaisance • Excursionnistes • Entreprises d'expédition en kayak • Écoles de voile • Comités-conseils • Gestionnaires et administrateurs des quais et points d'accès • CIMM 	En continu	<p>Les règlements en vigueur sont disponibles sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le site Internet du parc marin; • l'affichage extérieur; • les dépliants; • Site Internet Baleines en direct; • autres. 	
16	Poursuivre la formation des utilisateurs du parc marin quant au respect du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et les règlements sur le zonage.	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaines d'excursion en mer • Guides d'expédition en kayak • Capitaines des opérations maritimes • Pilotes du Saint-Laurent 	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> • Excursionnistes • Croisiéristes • Entreprises d'expédition en kayak • Écoles de voile • Pilotes du Saint-Laurent • GREMM • Ministères • Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation • Comité de concertation sur les activités d'observation en mer 	En continu	<p>100 % des capitaines d'excursion en mer sont formés.</p> <p>Un examen écrit est exigé annuellement pour l'obtention de l'attestation d'opérateur d'excursion en mer.</p> <p>100 % des guides de kayak de mer sont formés.</p> <p>La formation est offerte à tous les interprètes des bateaux d'excursion.</p> <p>La formation est donnée à tous les nouveaux pilotes du Saint-Laurent lors de leurs programmes de formation.</p> <p>La formation est donnée aux capitaines des opérations maritimes.</p>	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : UTILISATION ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE DES RESSOURCES							
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la concertation par des ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin, particulièrement dans le domaine du trafic maritime. ➤ Acquérir les connaissances nécessaires pour évaluer les répercussions de la pratique des activités sur les ressources et les écosystèmes, ainsi que la pratique d'autres activités récréatives et touristiques pratiquées dans le parc marin. ➤ Sensibiliser les résidents et les visiteurs aux différentes activités et à leurs impacts sur les écosystèmes et les espèces. 							
17	Assurer la surveillance des activités en mer et le respect des règlements par des patrouilles.	Utilisateurs	PC Ministères (MRNF, MPO, SQ, GRC)		Annuel	Une équipe d'au moins 3 gardes de parc de Parcs Canada assure la surveillance, en collaboration avec : des agents de conservation de la faune (MRNF), des agents des pêches (MPO), des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) et de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC).	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE							
<p>➤ Faire connaître et comprendre les processus et les phénomènes naturels du parc marin afin de susciter une culture de conservation et la participation à la protection de l'environnement.</p> <p>➤ Intégrer les résultats de la recherche scientifique dans les programmes d'interprétation.</p> <p>➤ Décrire et expliquer la nature des liens séculaires entre l'humain et l'environnement marin afin d'augmenter la compréhension de l'utilisation du territoire par l'homme.</p> <p>➤ Favoriser les partenariats par l'intermédiaire d'ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin.</p> <p>➤ Favoriser un sentiment de sécurité chez les visiteurs.</p> <p>➤ Favoriser l'approche écotouristique pour l'offre d'activités et de service dans le parc marin.</p>							
18	<p>Maintenir les recherches socio-économiques à un rythme quinquennal dans le but d'améliorer les activités en mer.</p> <p>Étudier la faisabilité de mettre en place un programme d'évaluation en continu de la satisfaction des visiteurs pratiquant les activités en mer (bornes, boîtes de réception, blogue,) en collaboration avec les détenteurs de permis d'entreprise et les autres partenaires du réseau de découverte maritime.</p>	Visiteurs Utilisateurs	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • Municipalités • ATR • Universités • Firmes privées • Comité-conseil Gestion des écosystèmes et recherche • Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation • Intervenants touristiques 	<p>En continu</p> <p>2011-2014</p> <p>2014-2017</p>	<p>Les recherches socio-économiques sont effectuées aux 5 ans.</p> <p>Faisabilité du programme d'information en continu est effectuée.</p> <p>Si l'étude d'information en continu est concluante, il y aura application.</p>	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE							
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Faire connaître et comprendre les processus et les phénomènes naturels du parc marin afin de susciter une culture de conservation et la participation à la protection de l'environnement. ➢ Intégrer les résultats de la recherche scientifique dans les programmes d'interprétation. ➢ Décrire et expliquer la nature des liens séculaires entre l'humain et l'environnement marin afin d'augmenter la compréhension de l'utilisation du territoire par l'homme. ➢ Favoriser les partenariats par l'intermédiaire d'ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin. ➢ Favoriser un sentiment de sécurité chez les visiteurs. ➢ Favoriser l'approche écotouristique pour l'offre d'activités et de service dans le parc marin. 							
19	<p>Accentuer les efforts de prévention à l'égard du respect des règlements par la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une patrouille marine préventive principalement axée sur les plaisanciers; • d'une activité annuelle dans les principales marinas (Tadoussac, Cap-à-l'Aigle, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-du-Loup, Ville Saguenay); • du comité de discussion avec les capitaines d'excursion en mer. Ce comité agit sur une base volontaire et permet, entre autres, de rechercher des solutions pour améliorer le respect des règlements; • d'un comité de valorisation et de discipline pour assurer une bonne conduite des opérateurs des bateaux et des kayaks lors des excursions et expéditions en mer. 	<p>Résidents Visiteurs Utilisateurs</p> <p>Capitaines d'excursion en mer</p> <p>Capitaines d'excursions en mer Guides de kayak</p>	<p>PC Sépaq</p> <p>• Capitaines d'excursion en mer • Gardes de parcs (Parcs Canada)</p> <p>• Propriétaires des compagnies d'entreprises d'excursion en mer • Capitaines d'excursions en mer • Gestionnaires de Parcs Canada</p>	<p>• Gestionnaires des quais et points d'accès • Gestionnaires de programmes de bénévolat • Comité-conseil Accueil, marketing et signalisation</p> <p>Excursionnistes</p>	<p>2011-2012</p> <p>2013-2015</p> <p>2012-2017</p> <p>2011-2017</p> <p>2011-2017</p>	<p>La patrouille marine assure 10 jours de prévention.</p> <p>La patrouille marine assure 15 jours de prévention.</p> <p>Une activité est tenue dans 3 marinas annuellement.</p> <p>Le comité de discussion est créé. Des rencontres ont lieu au besoin.</p> <p>Le comité de valorisation et de discipline est créé. Des rencontres ont lieu au besoin</p>	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE							
<p>➤ Faire connaître et comprendre les processus et les phénomènes naturels du parc marin afin de susciter une culture de conservation et la participation à la protection de l'environnement.</p> <p>➤ Intégrer les résultats de la recherche scientifique dans les programmes d'interprétation.</p> <p>➤ Décrire et expliquer la nature des liens séculaires entre l'humain et l'environnement marin afin d'augmenter la compréhension de l'utilisation du territoire par l'homme.</p> <p>➤ Favoriser les partenariats par l'intermédiaire d'ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin.</p> <p>➤ Favoriser un sentiment de sécurité chez les visiteurs.</p> <p>➤ Favoriser l'approche écotouristique pour l'offre d'activités et de service dans le parc marin.</p>							
20	Signaliser la présence du parc marin aux différents accès.	Résidents Visiteurs Utilisateurs	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires des accès • Comité-conseil Accueil, marketing et signalisation 	2011-2012	En 2012, tous les accès sont signalisés.	
21	Mettre en œuvre la stratégie éducative sur les espèces en péril.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisateurs • Résidents • Visiteurs • Intervenants touristiques 	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires de l'offre de service terrestre ou maritime • Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation 	2012-2017	Les activités d'interprétation sont diffusées conformément à la stratégie.	
22	Rendre disponibles des outils éducatifs visant à bonifier et à diversifier le contenu des activités en mer (ex. : capsules, circuits, croisière scientifique).	Visiteurs Utilisateurs	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaire de l'offre de service maritime • Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation • ONGE 	2011-2014	Développer 5 nouveaux produits. Nombre de partenaires de l'offre de service maritime ayant utilisé les outils.	
23	Mettre à jour le plan de sécurité publique.	Utilisateurs Visiteurs	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> • TC • GCC • CPBSL • SCTM • Excursionnistes • Entreprises d'expédition en kayak • Armateurs du Saint-Laurent • Comité de concertation sur les activités d'observation en mer 	2013-2014 En continu	Le plan de sécurité publique est mis à jour et approuvé. Actions mises en place.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE							
<p>➤ Faire connaître et comprendre les processus et les phénomènes naturels du parc marin afin de susciter une culture de conservation et la participation à la protection de l'environnement.</p> <p>➤ Intégrer les résultats de la recherche scientifique dans les programmes d'interprétation.</p> <p>➤ Décrire et expliquer la nature des liens séculaires entre l'humain et l'environnement marin afin d'augmenter la compréhension de l'utilisation du territoire par l'homme.</p> <p>➤ Favoriser les partenariats par l'intermédiaire d'ententes qui contribueront à l'atteinte des objectifs de protection et de mise en valeur du parc marin.</p> <p>➤ Favoriser un sentiment de sécurité chez les visiteurs.</p> <p>➤ Favoriser l'approche écotouristique pour l'offre d'activités et de service dans le parc marin.</p>							
24	Mettre en œuvre un projet pilote d'installation et d'utilisation d'un système d'identification automatique (AIS) sur certains bateaux d'excursions en mer, des ministères et ceux utilisés pour la recherche scientifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisateurs • Ministères • Excursionnistes • Bateaux de recherche scientifique 	PC	<ul style="list-style-type: none"> • Sépaq • TC • SCTM • Ministères • Excursionnistes • Gestionnaire de bateaux de recherche scientifique • Comité de concertation sur les activités d'observation en mer 	2011-2013	<p>Un système AIS est à l'essai sur 10 bateaux.</p> <p>La base d'archivage est en place.</p> <p>Une évaluation des coûts d'entretien et de la durabilité est effectuée.</p> <p>Un avis concernant une utilisation sur tous les bateaux est transmis.</p>	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC							
> Accroître la notoriété du parc marin. > Favoriser la compréhension des objectifs du parc marin et développer une culture de conservation chez les résidents de l'aire de coordination et les clientèles externes. > S'adresser à un plus grand nombre de jeunes par les programmes scolaires ou autres. > Offrir de l'information à jour sur le parc marin, par le site Internet ou un autre moyen, aux communautés locales et régionales, aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent au parc marin.							
25	Élaborer et mettre en œuvre une planification intégrée du marketing et des communications.	Résidents Visiteurs Utilisateurs	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de l'offre de service terrestre ou maritime Comité-conseil Accueil, marketing et signalisation Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation 	2011-2012 2013-2014 2014-2017	Un comité de travail est créé. Le plan de marketing et de communication est approuvé. Les actions sont mises en place conformément au plan. Le plan de marketing fera la promotion des activités en mer écoresponsables qui constituent un moyen efficace de sensibilisation.	
26	Mettre au point un code d'éthique du visiteur et des utilisateurs du parc marin.	<ul style="list-style-type: none"> Résidents Visiteurs Utilisateurs Capitaines d'excursion en mer Naturalistes Plaisanciers 	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme Québec Partenaires de l'offre de service terrestre ou maritime Comité de concertation sur les activités en mer Excursionnistes GREMM AMQ Alliance verte Route Bleue Marinas MPO TC Comité de concertation sur les activités d'observation en mer 	2011-2012 2011-2012 En continu	Un code des pratiques écoresponsables est en place pour les capitaines d'excursion en mer. Un code d'éthique est établi et transmis à tous les visiteurs et utilisateurs du parc marin. Le respect des codes d'éthique au parc marin est évalué.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC							
> Accroître la notoriété du parc marin. > Favoriser la compréhension des objectifs du parc marin et développer une culture de conservation chez les résidents de l'aire de coordination et les clientèles externes. > S'adresser à un plus grand nombre de jeunes par les programmes scolaires ou autres. > Offrir de l'information à jour sur le parc marin, par le site Internet ou autre moyen, aux communautés locales et régionales, aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent au parc marin.							
27	Publier des articles en lien avec les activités en mer dans les hebdomadaires régionaux/bulletins des municipalités/publications spécialisées (ex. Portrait de baleines).	Résidents Visiteurs Utilisateurs	PC Sépaq	Hebdomadaires Municipalités Publications spécialisées	En continu	Des articles sont publiés annuellement dans 4 publications différentes.	
28	Diffuser l'infolettre du parc marin.	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenants • Partenaires de l'offre de service terrestre ou maritime • Visiteurs • Résidents 	PC Sépaq	Intervenants touristiques Intervenants ONGE	En continu	Publications (4) par année. Augmenter les abonnés de 10 % par année. (Année de référence 2011).	
29	Maintenir les activités éducatives scolaires existantes au parc marin.	Étudiants des niveaux primaire et secondaire	PC Sépaq MDDEP	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Éducation • Commissions scolaires • Écoles • Comité-conseil Thématiques, interprétation et éducation • Intervenants touristiques • ONGE 	En continu	Nombre d'étudiants ayant participé aux activités éducatives.	

No	ACTIONS	PUBLICS CIBLES	ORGANISMES RESPONSABLES	ORGANISMES PARTENAIRES	ÉCHÉANCIERS	INDICATEURS	SUIVI
ORIENTATION DU PLAN DIRECTEUR : L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC							
> Accroître la notoriété du parc marin. > Favoriser la compréhension des objectifs du parc marin et développer une culture de conservation chez les résidents de l'aire de coordination et les clientèles externes. > S'adresser à un plus grand nombre de jeunes par les programmes scolaires ou autres. > Offrir de l'information à jour sur le parc marin, par le site Internet ou un autre moyen, aux communautés locales et régionales, aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent au parc marin.							
30	Revoir le contenu du site web du parc marin et assurer des mises à jour régulièrement.	Citoyens Résidents Utilisateurs Visiteurs Étudiants	PC Sépaq	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de l'offre de service terrestre ou maritime Intervenants Comité-conseil Accueil, marketing et signalisation 	En continu	Une mise à jour est effectuée hebdomadairement.	
31	Organiser et encourager des événements publics d'échange d'information et de mise en valeur du parc marin avec le milieu régional.	<ul style="list-style-type: none"> Intervenants touristiques Résidents 	PC Sépaq MDDEP	Intervenants touristiques MRC ATR ONGE Autres	En continu	Tenir 2 événements par année.	
32	Favoriser l'intégration des informations reliées à la pratique des activités au parc marin dans les outils promotionnels et de communication des organismes.	<ul style="list-style-type: none"> Intervenants touristiques Intervenants du parc marin 	PC Sépaq	ATR AMQ AEQ Escadrilles de plaisance Marinas ONGE Autres	En continu	Croissance annuelle de 10 % des entreprises qui diffusent des informations reliées à la pratique des activités au parc marin. (Année de référence 2010).	

Tableau 6
Regroupement d'utilisateurs, de partenaires et d'intervenants

PUBLIC CIBLE ET ORGANISMES PARTENAIRES DU PARC MARIN	
Alliance	Regroupement des propriétaires d'entreprise détenant des permis d'excursion en mer, des gestionnaires du parc marin et de l'équipe du GREMM, parrainée par Jean Lemire, et ayant pour but d'améliorer de façon continue la pratique des activités en mer.
Croisiéristes	Compagnies qui détiennent un permis les autorisant à pratiquer une activité commerciale de découverte en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent incluant une ou plusieurs nuitées à bord.
Entreprises d'expédition en kayak	Compagnies qui détiennent un permis les autorisant à offrir de façon commerciale des activités de découverte en kayak de mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.
Excursionnistes	Compagnies qui détiennent un permis les autorisant à pratiquer une activité commerciale de découverte en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent dont le départ et le retour ont lieu le même jour.
Intervenants du PMSSL	Ensemble des organisations, personnes ou entreprises, publiques ou privées, dont le champ d'intervention peut, de manière circonstancielle ou par intérêt, rejoindre certains des objectifs poursuivis par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. (Ex. MRC, tout secteur d'entreprises, organismes en tout genre, universités, etc.).
Intervenants touristiques	Toute organisation qui agit comme acteur de l'industrie touristique au niveau local, régional ou national. (Ex. restauration, hébergement, association touristique, accueil, etc.).
Opérateurs maritimes	Ministères et autres groupes qui maintiennent des opérations maritimes à l'intérieur des limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, soit : Garde côtière canadienne, Administration de pilotage des Laurentides, Pêches et Océans Canada, Parcs Canada, Sépaq, GREMM, certains organismes de recherche et autres organismes de service.
Partenaires de l'offre de service maritime	Toute organisation dont le lieu d'opération correspond en tout ou en partie au territoire du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et qui détient un permis l'autorisant à pratiquer une activité commerciale dans le parc marin.
Partenaires de l'offre de service terrestre ou maritime	Toute organisation dont la thématique est associée à la découverte du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et qui cible des visiteurs.
Plaisanciers	Personnes qui pratiquent la navigation à la voile ou en embarcations motorisées de type « cruiser » à des fins récréatives à l'intérieur des limites du parc marin.
Résidents	Personnes dont le lieu de résidence est situé dans l'aire de coordination du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.
Utilisateurs	Toute personne qui pratique une activité dans le parc marin, incluant les groupes et les individus lors de leurs activités personnelles ou professionnelles dans le parc marin (gouvernements, excursionnistes, pêcheurs, transport maritime, pourvoyeurs en kayak de mer, plaisanciers, plongeurs, etc.).
Organisme à vocation environnementale, sans but lucratif (ONGE)	Nature Québec, Groupe de recherche sur les mammifères marins (GREMM), Explos-Nature, Réseau d'observation des mammifères marins (ROMM), Comités ZIP, Musée du Fjord, Duvetnor, Société d'éducation et de recherche océanique (ORES), Société pour la nature et les parcs, etc.
Visiteurs	Personnes en visite dans la région du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.
Comité de concertation	Comité spécialisé qui regroupe des personnes venant des domaines environnemental, gouvernemental, du tourisme, de l'entreprise privée, de la plaisance, etc., soit : bateliers, associations touristiques régionales, corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, pourvoyeurs de kayak, maires, armateurs, plaisanciers, groupes scientifiques, Innus d'Essipit, Pêches et Océans Canada, Transports Canada, capitaines de bateaux d'excursion, Parcs Canada, Sépaq.

Tableau 7
Liste des acronymes

ACRONYMES	
AEQ	Association de l'écotourisme québécois
AMQ	Association maritime du Québec
ATR	Association touristique régionale
CIMM	Centre d'interprétation des mammifères marins
CPBSL	Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent
EC	Environnement Canada
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
GCC	Garde côtière canadienne
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GREMM	Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MPO	Ministère des Pêches et des Océans Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NRCAN	Ressources naturelles Canada
ONGE	Organisme à vocation environnementale, sans but lucratif
PC	Parcs Canada
PMSSL	Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent
SCTM	Services de communications et de trafic maritimes
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec
SQ	Sûreté du Québec
TC	Transports Canada

11.0 Références

Chion, C., Turgeon, S., Michaud, R., Landry, J.-A., Parrott, L., 2009, Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent – Caractérisation des activités sans prélèvement des ressources entre le 1er mai et le 31 octobre 2007. Présenté à Parcs Canada. 84 p.

Foisy, L., 2009, Synthèse des commentaires découlant des rencontres personnalisées avec les utilisateurs du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. 55 pages. Non publié.

Gareau, D., M. Pagé, R. Balej, D. Langlois, J. Désaulniers. 2009, Activités en mer au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent - Document de réflexion 2009. Aux fins de discussion. 30 pages. Publié avec l'autorisation de Parcs Canada et de Parcs Québec.

Gosselin, Daniel et Germain, Alexandre, 2007, Estimés des impacts économiques de Parcs Canada au Québec pour l'année financière 2004-2005, Outil à l'usage des gestionnaires de Parcs Canada au Québec, Parcs Canada, service de la recherche en sciences sociales, Centre de services du Québec, décembre 2007, 53p.

Gosselin, Daniel et Priskin, Julianna, 2009, « *Tendances internationales en matière de tourisme et profil des visiteurs du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent* », Présentation dans le cadre de l'atelier de travail collectif sur les activités en mer au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 9 et 10 septembre 2009, 10p.

Gosselin, Daniel, 2009, Estimés de la fréquentation 2005-2009 au parc marin Saguenay–Saint-Laurent; Communication en réponse aux questions du groupe de travail sur le plan de gestion de l'amélioration des activités en mer dans le parc marin Saguenay–Saint-Laurent, décembre 2009, 8 p.

Ménard, N., M. Pagé, V. Busque, I. Croteau, R. Picard et D. Gobeil. 2007, Rapport sur l'état du parc marin du Saguenay–Saint Laurent 2007. Parcs Canada et Parcs Québec, Tadoussac. 69 p. Septembre 2008. ISBN 978-2-550-54020-5

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 1995, Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Carrefour de vie, sources d'échanges et de richesses. Le plan directeur. 70 pages. Publié avec l'autorisation de Patrimoine canadien et du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2008, Compte rendu de la consultation publique sur la révision du plan directeur. 29 pages. Publié avec l'autorisation de Parcs Canada et de Parcs Québec. ISBN 978-2-550-54020-5

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2010, Compte-rendu de l'atelier de travail collectif sur l'amélioration de la gestion et des pratiques des activités en mer au parc marin Saguenay–Saint-Laurent. ISBN 978-1-100-95142-3

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 2010. Plan directeur du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Janvier 2009. 84 p. Publié avec l'autorisation ISBN : 978-2-550-54336-7

SOM, 2006 (a), Étude de fréquentation du parc marin Saguenay–Saint-Laurent auprès des riverains, Rapport final présenté à Parcs Canada, Service de la recherche en sciences sociales, Centre de services du Québec, avril 2006, 33p.

SOM, 2006 (b), Parc marin Saguenay–Saint-Laurent, Étude auprès des visiteurs 2005 (PIV), Rapport final présenté à Parcs Canada, Service de la recherche en sciences sociales, Centre de services du Québec, juin 2006, 64p.

SOM, 2006 (c), Estimation de la fréquentation du parc marin Saguenay–Saint-Laurent, Méthodologie d'estimation pour l'année 2005 et les années suivantes, Rapport final révisé en octobre 2006 présenté à Parcs Canada, Service de la recherche en sciences sociales, Centre de services du Québec, octobre 2006, 48p.

SOM, 2007, Étude auprès des plaisanciers navigants dans le parc marin Saguenay–Saint-Laurent, Rapport final présenté à Parcs Canada, Service de la recherche en sciences sociales, Centre de services du Québec, octobre 2007, 63p.

Société des traversiers du Québec (2009). Rapport annuel de gestion 2008-2009.

www.croisièresaintlaurent.com. Communiqué du 27 novembre 2009

www.traversiers.gouv.qc.ca/nouvelle/le_rapport_annuel_de_gestion_2008-2009_de_la_stq_est_disponible_131.php

ANNEXE 1

Glossaire

Croisière : par opposition à l'*excursion*, au cours d'une *croisière* les passagers vont passer au moins une (1) nuit à bord du bateau, (Chion, C., et al, 2009).

Embouchure : le terme « embouchure » désigne l'embouchure de la rivière Saguenay, (cf. Carte 11 dans Chion, C., et al, 2009).

Excursion : une *excursion* fait référence à une sortie en mer effectuée à bord d'un bateau exploité par une compagnie commerciale. Dans le PMSSL, seules les compagnies détentrices d'un permis délivré par Parcs Canada ont le droit d'effectuer des *excursions* commerciales. La distinction entre une *excursion* et une *croisière* est la durée de la sortie : à la différence d'une *croisière*, lors d'une *excursion*, les clients ne passent aucune nuitée à bord du bateau, (Chion, C., et al, 2009).

Passage : un *passage* dans un secteur correspond à une incursion du bateau dans ce secteur donné du PMSSL. Au cours d'un même *voyage*, un bateau peut effectuer plusieurs incursions dans un secteur donné, ce qui sera alors comptabilisé comme autant de *passages* dans ce secteur. Pour le secteur enclavé de l'embouchure du Saguenay, la notion de *passage* apporte une information supplémentaire à la notion de *voyage*, en ce sens qu'elle permet de dénombrer les utilisations de ce secteur, (Chion, C., et al, 2009).

Temps de résidence : ce terme désigne la durée du *mouvement* d'un bateau en activité de navigation ou à l'ancrage, (Chion, C., et al, 2009).

Visite-personne : se définit comme suit : « l'entrée d'une personne sur le territoire de l'aire patrimoniale de protection dont le but est de profiter des sites marins ou terrestres qui mettent en valeur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et où des activités sont en lien direct avec la mise en valeur du parc marin. Ces entrées doivent être exclusives à l'un et/ou à l'autre des sites ou activités au cours d'une même journée ». Autrement dit, les ré-entrées au cours d'une même journée ou d'un même séjour ne comptent pas (SOM, octobre 2006c).

Voyage : désigne l'ensemble des activités d'un bateau en mer entre deux arrêts successifs à un port, une marina ou plus généralement un quai (excluant les zones d'ancrage). Dans le cas des *excursions* commerciales, une *excursion* est comptabilisée comme un seul mouvement par convention, y compris pour les *sorties* en mer qui desservent plusieurs ports. Ce choix a été effectué puisque c'est de cette façon que sont compilées les données des compagnies d'*excursions* pour quantifier leurs *sorties* en mer; de plus, la majorité des *excursions* ne dessert qu'un seul port, (Chion, C., et al, 2009).

ANNEXE 2

Modifications proposées au Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

#	CATÉGORIE	MODIFICATIONS
1	Bateau commercial	Modifier la définition de « bateau commercial » pour exclure l'ensemble des embarcations à propulsion humaine plutôt que seulement les kayaks.
2	Espèces en péril	Modifier la définition de « mammifère marin en voie de disparition » pour faire référence à la Loi sur les espèces en péril plutôt qu'au Comité sur le statut des espèces en péril au Canada (COSEPAC).
3	Vitesse	Indiquer que les vitesses précisées dans le règlement se calculent en se référant au fond marin.
4	Navire de charge	Corriger la référence au navire de charge en fonction de la nouvelle Loi sur la marine marchande du Canada.
5	Aéronef	Préciser la définition de « aéronef ».
6	Catégorie de permis	<p>Créer de nouvelles catégories de permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- permis d'entreprise d'excursion en mer de classe 1 : privilège d'approche à 100 m; 2- permis d'entreprise d'excursion en mer de classe 2 : motorisé, non dirigé vers observation des mammifères marins (ex. plongée, école de voile); 3- permis d'entreprise d'excursion en mer de classe 3 : kayaks et embarcation à propulsion humaine; 4- permis de navire de croisière (Dimension minimale à préciser); 5- permis de service de navette; 6- permis d'activité de recherche scientifique; 7- permis d'activité spéciale; 8- permis de vol à basse altitude. <p>Retirer les permis de moins de 10 jours, des permis spécifiques pour les navires de croisière seront émis.</p>
7	Nombre de permis	<p>Ajuster le nombre de permis ayant le privilège d'approche à la situation présente, soit 53. (Nouveau permis : classe 1)</p> <p>Retirer la limitation de 5 permis de moins de 10 jours à chaque journée.</p>

#	CATÉGORIE	MODIFICATIONS
8	Délai	<p>Préciser que les demandes de permis doivent être présentées au moins 30 jours avant la tenue de l'activité, ou avant le renouvellement du permis.</p> <p>Révoquer le permis de classe 1, après 2 avis enregistrés de renouvellement sans réponse (délais totaux de 60 jours) et retirer le permis du nombre maximal admissible.</p>
9	Modification de permis	Préciser que le titulaire doit aviser le ministre de tous changements par écrit.
10	Conditions de permis	Ajouter une section sur les conditions pouvant être assorties au permis et le mécanisme pour aviser des modifications à ces conditions.
11	Mécanisme de rétrocession des permis	Prévoir un mécanisme de rétrocession des permis, sur une base volontaire, pour permettre aux entreprises de remettre des permis non utilisés aux autorités du PMSSL. Ces permis seront soustraits du nombre maximal réglementaire de permis pouvant être alloué.
12	Formation obligatoire	<p>Obliger les pilotes de bateaux d'entreprises d'excursion en mer (Classe 1 et 2) et les guides de kayak (Classe 3) à posséder une carte d'opérateur délivrée par le parc marin à la suite d'une formation obligatoire pour être en mesure d'opérer à l'intérieur du parc marin.</p> <p>Des motifs de suspension seront élaborés avec les rédacteurs (avocats) selon les pouvoirs de la Loi sur le parc marin et les autres outils légaux disponibles.</p>
13	Journal de bord	<p>Le titulaire du permis doit s'assurer que le journal de bord est complété.</p> <p>Préciser les éléments à indiquer dans le journal de bord :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● nom du capitaine; ● date; ● heure de départ; ● heure de retour; ● nombre de passagers; ● point de départ; ● incidents (ex. collision avec mammifère marin); ● signature.
14	Équipements de navigation	Obliger les titulaires de permis d'entreprise d'excursions en mer (Classe 1 et 2), de navette, de recherches scientifiques, de croisières opérant dans le parc marin à installer un GPS et un Radar (fonctionnel et en marche lors de l'opération du bateau).

#	CATÉGORIE	MODIFICATIONS
15	Pavillon	<p>Enlever l'obligation d'arborer un pavillon du parc marin pour les navires de croisière.</p> <p>Indiquer le titulaire du permis, plutôt que le pilote, pour l'obligation d'arborer le pavillon pour les autres bateaux commerciaux.</p>
16	Identification	Obliger les titulaires d'un permis d'entreprise d'excursions en mer de type kayak de mer à identifier la compagnie sur les embarcations.
17	Dérangement	<p>Harmoniser la définition de « dérangement d'un mammifère marin » selon les modifications proposées au Règlement sur les mammifères marins, en ajoutant l'interdiction de nourrir ou toucher un mammifère marin.</p> <p>Ajouter l'interdiction de faire jouer des chants de baleines sous l'eau, ou tout autre bruit pouvant y ressembler, à la définition de « dérangement d'un mammifère marin ».</p>
18	Interdiction	Interdire la pratique de la motomarine, aéroglisseur, sports de traction, parachute ascensionnel, services commerciaux reliés à la chasse aux oiseaux migrateurs dans l'ensemble du parc marin. (réf. Plan directeur, section sur le zonage)
19	Encerclement	Interdire d'encercler une baleine, entre les bateaux et/ou la côte.
20	Collision	<p>Harmoniser l'obligation de rapporter toutes collisions ou tout contact entre un bateau et un mammifère marin avec les modifications proposées au Règlement sur les mammifères marins de la Loi sur les pêches.</p> <p>Préciser : Nom du pilote, du bateau, date, heure, lieu, espèce de mammifère marin, état de l'animal, conditions climatiques et état de la mer.</p>
21	Privilège d'approche	<p>Modifier les articles concernant les distances pour réserver le privilège de s'approcher à moins de 200 mètres d'un cétacé à l'exclusivité des bateaux commerciaux possédant un permis d'entreprise d'excursion en mer de Classe 1.</p> <p>Suspendre ce privilège d'approche en présence d'un cétacé accompagné d'un veau et d'un cétacé au repos.</p> <p>Définir « veau ».</p>

#	CATÉGORIE	MODIFICATIONS
22	Règles concernant les bélugas	<p>Ajouter une nouvelle section pour les comportements à adopter par rapport aux bélugas, principalement lors des rencontres fortuites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si impossible de maintenir une distance de 400 m, maintenir son cap; • pouvoir demeurer en mode observation à l'approche des bélugas; • ne pas se placer volontairement en mode observation pour favoriser l'observation des bélugas; • à une distance de ½ mille des bélugas, naviguer entre 5 et 10 nœuds.
23	Zone d'observation	<p>Mettre de l'avant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter à 10 le nombre d'embarcations possédant un permis d'entreprise d'excursions en mer de Classe 1 pouvant se trouver dans une même zone d'observation; • dans la définition, réduire à ½ mille marin la zone d'observation (plutôt que 1 mille marin); • enlever la distinction entre le fjord et l'estuaire concernant les zones d'observation; • prévoir une exception concernant la concentration maximale lors de la rencontre de plusieurs zones d'observation (secteur d'observation); • interdire les observations à la voile à moins de 400 m des mammifères marins.
24	Réduction de vitesse à l'embouchure du Saguenay	<p>Limiter la vitesse du 1^{er} mai au 31 octobre :</p> <p>a) pour les embarcations à coque planante, au maintien du déjaugeage de l'embarcation sans excéder 20 nœuds,</p> <p>b) pour les embarcations à coque à déplacement, la vitesse ne doit pas excéder 15 nœuds.</p> <p>Définir le secteur de l'embouchure du Saguenay, en ce qui concerne la réduction de vitesse, comme la zone comprise entre les bouées S7 et S8 et la ligne reliant les quais d'embarquement des traversiers.</p>

#	CATÉGORIE	MODIFICATIONS
25	Radio	<p>Obliger le pilote d'un bateau commercial d'entreprises d'observation des mammifères marins à aviser par radio sur la voie 8 les autres bateaux lorsqu'ils :</p> <ul style="list-style-type: none">• place son bateau en mode d'observation;• pénètre dans la zone d'observation d'un autre bateau;• quitte la zone d'observation d'un autre bateau.